

Covid 19

Mesures de protection sanitaire pour la rentrée scolaire 2020

I / LES PARENTS

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

II / LES ELEVES

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

Tous les élèves en contact avec des voyageurs de retour de la zone de l'océan indien ou de Guyane ou ayant eux-mêmes voyagé, doivent respecter un confinement et ne pas se rendre en classe pendant 7 jours. Les parents seront invités à prendre contact avec l'école ou l'établissement afin de mettre en place une continuité pédagogique.

Les élèves de 11 ans et plus en contact avec les voyageurs ou ayant eux-mêmes voyagé, peuvent se rendre au collège ou au lycée avec obligation de porter le masque du domicile à la salle de classe comprise pendant 7 jours.

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), **la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.**

Les collégiens et lycéens doivent porter le masque « grand public », dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être garantie et qu'ils sont placés face à face ou côte à côte.

Tous les élèves bénéficieront, dès le premier jour, d'une information pratique aux gestes barrière et aux règles sanitaires avec l'appui des médecins et infirmières scolaires.

Tous les parents seront informés clairement des recommandations des autorités sanitaires et des procédures mises en place dans les écoles et les établissements scolaires.